



## Titre de séjour / prison aidez moi svp

Par **cmoi60**, le **04/03/2010** à **12:21**

Bonjour,

voilà mon concubin a recue une convocation du commissariat pour objet "demande de naturalisation", alors qu'il avait demander un titre de séjour vie priée vie familiale, il s'y et rendu comme bon citoyen en pensant que ce n'ete que administratif cr on lui avait reclamer des papiers pour justifier sont dossier et il on tout de suite mis en garde a vue car en 2006 il avait déjà été arreter et avait fait 2 mois de prison a fleury puis une reconduite a la frontiere mais sont avocat avait fait appel il as ete relacher, mais arriver pour ce représenter au tribunal l'affaire as ete reporter puis sont avocat a ete en prison pour usage de faux document donc plus de nouvelle de l'affaire n'y de convocation.

ma question est,

Peut t'il repartir sur le territoire étranger malgré qui la un domicile fixe, un enfant de femme française, une promesse d'ambauche j'ai peur que la police des frontiere vienne le chercher... Et surtout t'on le droit de mentir sur une convocation?

Combien de temp pour avoir sont titre de séjour car la demande a ete faite en novembre 2009?

Je vous en serait reconnaissant de bien vouloir m'aidez je ne sais plus quoi fire n'y penser...merci d'avance pour vos reponse

Par **ouahmed**, le **07/03/2010** à **13:27**

bonjour a vous

j'aimerais bien savoir pourquoi on l'avait mis en prison?

à t'il refusé de monter dans l'avion? car on généralise quand on interpelle un sans papiers on le met dans un centre de rétention administratif, on met en prison quand un étranger refuse de monter dans l'avion et ce qui risque de lui notifier **une interdiction du territoire français** pour une durée de 1 à 3 ans voir plus (selon les cas) ce qui bloque toute démarche administrative après et il sera toujours recherché s'il on lui annule pas sa! je connais des cas, même s'ils ont eu des enfants avec des françaises sont toujours restés sans papiers!

il faut bien voir quel est le juste comme papiers et pourquoi il a fait la prison

cordialement

Par **cmoi60**, le **07/03/2010** à **18:50**

bonsoir,

tout d'abord je tenais à vous remercier de m'avoir répondu car personne ne peut m'éclaircir sur mon sujet.

Oui en effet au moment de l'avion il a tapé un scandale et le pilote l'a refusé.

La il sort le 16 mars mais une peur que la police des frontières viennent le chercher le spip m'a expliqué que il est interdit de territoire mais est interdit jusqu'à 2009 donc le magistrat et le juge non pas prononcer de retour à la frontière car le dossier avait été mal jugé mais est ce que si la sous préfecture refuse de lui donner son titre de séjour sera t'il reconduit?

Par **ouahmed**, le **07/03/2010** à **22:16**

bonsoir

de rien madame

je n'avais compris dès le départ qu'il n'a pas voulu monter dans l'avion

pour l'interdiction du territoire je crois pas qu'il expire après 1 an!! elle expire s'il repart au pays et revient après 1 AN ou 3 ANS (tout dépend de son interdiction) car c'est pas un arrêté administratif qui dure un an comme l'ARPF ou l'OQTF

L'ITF (interdiction du territoire français) c'est une décision de justice. il faut qu'il demande l'annulation avec un avocat compétent;

j'ai un pote qui est dans le même cas que votre ami, il est arrivé en France en 1991, il a refusé de monter dans l'avion en 2000 et jusqu'à présent il n'a pas de papiers votre ami a un atout car il a une femme et un enfant, vous êtes marié?

la police a toute a fait le droit de venir le cherché chez lui,il est affiché chez eux;  
sachez madame que maintenant ya une politique de chiffre et d'objectif a atteindre au niveau  
des eloignement,

il faut bien se renseigné aupres dun avocat

jespere que je vous ai donné un peut plus d'information  
tenez moi au courant  
cordialement

Par **chris\_Idv**, le **10/03/2010** à **11:53**

Bonjour,

Votre concubin a-t-il reconnu sa paternité ?

Cordialement,

Par **cmoi60**, le **10/03/2010** à **14:39**

Bonjour,

Oui mon concubin a reconnue sont fils et porte sont nom.

Par **Laura**, le **10/03/2010** à **23:23**

Bonjour

Désolé de profiter de ton histoire pour étaler la mienne, j'ai un peu honte, mais ton histoire  
m'intéresse car j'ai vu que tu t'es marié avec un sans papier et qu'il a fait une promesse  
d'embauche, j'aimerais savoir comment sa marche la promesse d'embauche ?

J'aimerais faire la même chose que toi, me marier, lui faire une promesse d'embauche car mon  
copin est sans papier, il s'est fait arrêté, il a été mis en assignation à résidence mais c'est fini  
et maintenant il est vraiment sans papier ( pas de passeport, ni de permis). J'ai peur car tu dis  
que ton conjoint n'a pas pu avoir de titre de séjour...

Peux tu m'informer stp? si ça ne te dérange pas?

Et j'espère que ta situation va s'arranger, car je souhaite vraiment à personne de se retrouver  
dans de telles situations.

Par **cmoi60**, le **11/03/2010** à **08:46**

Bonjour Laura,

Tout d'abord je ne suis pas marié car le mariage avec un sans papier et encore pire !! (il considère cela comme un mariage blanc, donc enquête et tt le tralala), pour la promesse d'embauche il faut aller voir des patrons qui seraient prêts à le prendre soit par une formation soit pour évaluer ces compétences dans son domaine, c'est à lui de le faire.

Cela appuie le dossier lors de la demande du titre de séjour seulement car pour le permis ou le passeport tant que tu n'as pas de récépissé ou de titre de séjour tu ne peux pas en faire la demande.

Cordialement.

Bon courage à toi garde espoir

Par **Laura**, le **11/03/2010 à 10:02**

Merci beaucoup à toi,

désolé je croyais avoir compris que tu étais marié avec lui. Je sais bien que le mariage est risqué, qu'il y a des enquêtes et tout, mais je pense que je vais essayer quand même,, de toute manière nous nous aimons très fort et pourquoi pas faire un vrai mariage.

Sais-tu ce qu'il faut mettre dans la promesse d'embauche? C'est juste une lettre ou un dossier?

Par **françois**, le **18/10/2010 à 06:12**

Bonjour, j'ai lu votre message. Je peux vous confirmer que la police use et abuse de convocations illicites pour maintenir en garde à vue puis conduire en centre de rétention les étrangers sans titre de séjour sur le territoire français. Le conseil que je me permets de leur donner pour avoir plus que galéré avec mon mari (kabylo) pour qu'il obtienne ses papiers, c'est de ne jamais se rendre aux convocations des commissariats de police et d'être également très vigilants pour les convocations des préfectures, mieux vaut toujours s'entretenir avec un avocat, encore faut-il en trouver un qui soit spécialisé dans le droit aux étrangers, nous avons également rencontré beaucoup de charlatans et dépensé beaucoup d'argent. Ne donnez pas confiance à n'importe qui. Par exemple, j'ai appris récemment que pour prouver une communauté de vie puisque certaines mairies refusent de délivrer les dossiers de mariage lorsqu'un des deux conjoints est en situation irrégulière, il est préférable de se pacser, ce qui vous permettra de prouver une vie commune avec votre future épouse. Un autre conseil armez-vous de patience, il y a des associations qui peuvent vous aider, la Cimade, par exemple et bien d'autres. Vous pourrez d'ailleurs consulter des messages qui témoignent que même papa d'un ou plusieurs enfants nés sur le territoire français ou encore marié à une ou un français, rien n'empêche la reconduite à la frontière. Rien ne les arrête, ces gens-là n'ont pas de sentiments, ce sont des robots. Avec tout ce que nous avons subi, ce serait à refaire, je ne recommencerais pas, c'était vraiment trop dur, j'ai l'impression que toute cette attente, ces angoisses, les différentes gardes à vue, centre de

réetention, tribunaux .... m'ont fait vieillir de dix ans et ont terni nos sentiments, c'est vraiment trop dur.

Par **abdel30**, le **18/10/2010** à **21:21**

svp votre ami il la eu son titre de sejour ou pas , car je suis dans la meme cas que lui . merci

Par **angelic**, le **11/04/2012** à **13:28**

Bonjour,

Je suis dans le même cas il est de nationalité roumaine il a pris 3ans de prison  
Mais après sa peine il le raméne chez lui

Si je me marie avec il peut réster en france?

Le pire c'est que sa fait 4ans qu'on n'est ensemble est que c'était prévus qu'on ce marie a la mairie ensuite religieusement  
Je c'est plus quoi faire